

MONITORING DE LA STABILITE REGIONALE DANS LE BASSIN SAHELIEN ET EN AFRIQUE DE L'OUEST

Algerie, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal

Juillet-Septembre 2011

Par **Bérangère Rouppert**, Chercheure au GRIP

27 octobre 2011

Résumé

Ce monitoring trimestriel est réalisé dans le cadre d'un projet d'une durée de trois ans (2011-2013) intitulé « Amélioration de la sécurité humaine, prévention des conflits et renforcement de l'état de droit dans huit pays d'Afrique occidentale et centrale » financé par Ministère des Affaires étrangères du Grand-Duché du Luxembourg.

Il a pour but de suivre la situation sécuritaire en Afrique de l'Ouest avec un accent plus particulier sur le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Mali, le Niger et le Sénégal. Il se penche en particulier sur les questions liées aux tensions régionales, au terrorisme et aux trafics transfrontaliers, à la production et aux transferts d'armements et aux mécanismes de coopération en matière de lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée.

Mots clés : Afrique de l'Ouest, Sahel, conflit, trafics transfrontaliers, transfert d'armes, terrorisme.

Abstract

MONITORING OF REGIONAL STABILITY IN THE SAHEL REGION AND IN WEST AFRICA Algeria, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Mali, Mauritania, Niger, Senegal

This quarterly monitoring is part of a 3 years project (2011-2013) on "Improving human security, conflict prevention and strengthening the rule of law in eight countries in West and Central Africa" funded by the Ministry of Foreign Affairs of the Grand Duchy of Luxembourg.

It aims to monitor the security situation in West Africa with a focus on Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Mali, Niger and Senegal. It examines in particular issues related to regional tensions, terrorism and cross-border trafficking, production and transfer of arms and cooperation mechanisms in the fight against terrorism and transnational organized crime.

Keywords : West Africa, Sahel, conflict, cross-border trafficking, arms transfer, terrorism.

Citation :

ROUPPERT Bérangère, *Monitoring de la stabilité régionale dans le bassin sahélien et en Afrique de l'Ouest - Algérie, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal - Juillet-Septembre 2011*, Note d'Analyse du GRIP, 27 octobre 2011, Bruxelles.

URL : http://www.grip.org/fr/siteweb/images/NOTES_ANALYSE/2011/NA_2011-10-27_FR_B-ROUPPERT.pdf



SOMMAIRE

I. TENSIONS ET STABILITE REGIONALE	4
A. Côte d'Ivoire.....	4
1. Droits de l'Homme : la poursuite des exactions	4
2. Le rétablissement de l'État de droit.....	5
a. Une marche vers la justice	5
b. La réforme de l'armée.....	6
c. Vers les législatives.....	7
3. Les mercenaires et l'exil des pro-Gbagbo : un risque pour la stabilité régionale	9
a. La question des exilés.....	9
b. La question des mercenaires	9
B. Burkina Faso	9
1. La fin des mutineries militaires et la mise en place d'une réforme de l'armée	9
2. Crise sociale : les conclusions du Conseil consultatif sur les réformes politiques.....	10
C. Sénégal.....	10
1. L'organisation et la structuration de la contestation	10
2. Le conflit en Casamance	11
D. Guinée	11
1. L'après-élection présidentielle : la réforme du secteur de la défense et de la sécurité	11
2. Turbulences en vue à la veille des législatives.....	12
a. Les premières batailles de l'opposition	12
b. La tentative d'assassinat du président guinéen.....	13
II. TERRORISME ET CRIMINALITE TRANSFRONTALIERE.....	14
A. La déstabilisation de la bande sahélienne face à la crise libyenne	14
1. Les mouvements de population.....	14
a. La fuite des partisans de Kadhafi dans les états frontaliers.....	14
b. L'affluence des réfugiés touareg et des noirs.....	15
2. La dispersion des armes libyennes dans le Sahel	15
a. Des armes de provenances diverses	15

b. La nature des armes en circulation.....	16
c. Les bénéficiaires de cette dispersion	16
d. Les solutions envisagées	17
B. Les politiques de lutte contre le terrorisme et la criminalité transfrontalière.....	17
1. Les initiatives régionales	17
2. Les initiatives internationales	19
3. Les stratégies nationales.....	19
4. Les coopérations bilatérales	21
C. Le trafic de drogues	21
1. Etat des lieux du trafic de drogues en Afrique de l’Ouest	21
2. Comment lutter contre ces trafics ?	22
D. La piraterie dans le Golfe de Guinée	22
1. Etat des lieux de la piraterie	22
2. Les politiques de lutte contre la piraterie.....	23
a. Les initiatives internationales	23
b. Les initiatives régionales	23
LISTE DES ABREVIATIONS.....	24

I. TENSIONS ET STABILITE REGIONALE

A. Côte d'Ivoire

1. Droits de l'Homme : la poursuite des exactions

Malgré la fin de la crise politique et l'arrestation de l'ex-président Laurent Gbagbo, différentes ONG ont observé une poursuite des violences qui sont le fait majoritairement cette fois des forces pro-Ouattara. Fin septembre, le président a lancé une Commission Dialogue, Vérité et réconciliation, afin de faire la lumière sur les responsabilités de chacun et de reconstruire un Etat où les rancœurs sont apaisées et la réconciliation possible.

Le 27 juillet, la Mission des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) a vu son mandat être prolongé d'un an, temps estimé nécessaire pour le rétablissement de l'ordre sécuritaire dans le pays¹.

Dans son quatrième rapport² relatif à la situation des droits de l'homme en Côte d'Ivoire, *Amnesty International* conclut qu'en aucun cas la fin de la crise politique, symbolisée par l'arrestation de l'ex-président Gbagbo le 11 avril 2011, n'a mis un terme à l'insécurité dans la capitale économique : « pour mieux sécuriser »³ Abidjan, celle-ci a été divisée en plusieurs zones sur lesquelles les « comzones » (commandants de zones), chefs de guerre de l'ex-rébellion des Forces Armées des Forces Nouvelles (FAFN) de Alassane Ouattara, règnent en maîtres, s'y comportant à l'identique que dans les zones du nord qu'ils contrôlent depuis la tentative de coup d'Etat de 2002 et la quasi-partition de la Côte d'Ivoire qu'elles ont entraînée. Ils ont mis la capitale en coupe réglée, pillant et rackettant les commerçants et les habitants, érigeant des barrages pour taxer les passages et arrêter arbitrairement les individus indésirables. Le transfert de la responsabilité de la sécurité aux forces de police et de gendarmerie a été lent mais est finalement effectif à la fin septembre.

Dans le nord et le sud du pays, la situation est similaire : les exactions (crimes de guerre, crimes contre l'humanité, actes de torture, disparitions forcées, exécutions extra-judiciaires, viols, arrestations arbitraires) se poursuivent mais, depuis la mi-mai, elles sont majoritairement le fait des éléments pro-Ouattara –ex-FAFN et Dozos, chasseurs traditionnels– et non plus des éléments pro-Gbagbo. Entre le 11 juillet et le 10 août, 26 exécutions arbitraires auraient été commises et 85 arrestations arbitraires auraient eu lieu, selon l'ONU. Selon les ONG, les violences sont telles que « plus d'un demi-million de personnes [ne peuvent] regagner leur foyer » : le Haut-Commissariat aux réfugiés estime que 670 000 Ivoiriens ne sont toujours pas rentrés chez eux, 500 000 se trouvant sur le territoire ivoirien et 170 000 dans les pays voisins⁴.

1. Résolution 2000 du CSNU. 27 juillet 2011. <http://daccess-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/N11/433/40/PDF/N1143340.pdf?OpenElement>

2. Etabli sur la base d'une enquête de deux semaines à Abidjan, dans le sud et dans l'ouest du pays, au cours du mois de juin 2011.

3. Propos de Issiaka Ouattara alias Wattao, ex-chef d'état-major adjoint des Forces Nouvelles, rapportés par *Jeune Afrique*. 22 juillet 2011.

4. «*We want to go home but we can't* » : Côte d'Ivoire's continuing crisis of displacement and insecurity». *Amnesty International*. 28 juillet 2011. <http://www.amnesty.org/en/library/asset/AFR31/007/2011/en/1d18c667-4e96-4083-9761-80db41b415a0/af310072011en.pdf>

Parallèlement aux procédures judiciaires détaillées ci-dessous, le président Ouattara a mis sur pied une Commission Dialogue, Vérité et Réconciliation dont le but est de convaincre les Ivoiriens que vivre ensemble est à nouveau possible. Elle est composée de onze membres qui se veulent représentatifs de tous les Ivoiriens : présidée par l'ancien Premier ministre, Charles Konan Banny, elle rassemble le footballeur Didier Drogba, représentant la diaspora, le Cheikh Boikary Foifana, président du conseil supérieur des imams respecté par l'ensemble du pays pour avoir évité la dérive en conflit religieux, l'archevêque Mgr Paul Siméon Ahouanan, représentant de la communauté chrétienne, et des représentants des cinq principales régions parmi lesquels l'on compte quatre femmes. Son travail, qui a commencé officiellement le 28 septembre, durera deux ans mais sera difficile dans un contexte où l'on accuse déjà le camp du nouveau président de mettre en place une justice des vainqueurs. En outre, la question de la période d'investigation n'a toujours pas été tranchée : pourtant, selon que l'enquête portera sur les derniers mois écoulés, la décennie qui s'achève, ou encore plus loin dans le passé, le cercle des responsables s'élargira ou non aux deux camps. Une amnistie n'est pas exclue puisque le président Ouattara a promis « le pardon »⁵ ; mais si elle a lieu ce sera après la reconnaissance d'une quelconque culpabilité car « l'amnistie s'applique à l'auteur qui a été reconnu coupable d'un fait, dont elle efface les conséquences »⁶.



Les membres de la Commission Dialogue, Vérité et Réconciliation autour du président Henri Konan Bédié.

2. Le rétablissement de l'État de droit

Le nouveau président ivoirien a décidé de mettre l'accent sur trois priorités : d'une part, traduire en justice les responsables de la guerre civile en distinguant ce qui relève de la compétence nationale et ce qui relève de la compétence internationale ; d'autre part, retrouver une stabilité sécuritaire dans le pays, ce qui passe par une réforme des secteurs de la sécurité et de la défense ; et, enfin, organiser des élections législatives afin de mettre rapidement en place les réformes nécessaires à la relève du pays.

a. Une marche vers la justice

Le président Ouattara, lors d'un entretien avec des journalistes du *Figaro* au mois de septembre, a tenu à distinguer les inculpations relevant de la justice nationale et celles relevant de la justice internationale. Mais il a surtout martelé la nécessité de mettre un terme « à cette période d'impunité généralisée » et s'est engagé à ce que « ceux qui doivent être jugés le s[oi]ent, de quelque bord qu'ils soient » et « sans exception » arguant qu'« il n'y a pas de réconciliation sans justice »⁷. Toutefois, des ONG et les partisans de l'ex-président Gbagbo font remarquer que, pour

5. « Le président Alassane Ouattara investit mercredi une Commission réconciliation pour rouvrir le dialogue dans une Côte d'Ivoire déchirée par la crise post-électorale du début 2011, qui a fait au moins 3000 morts ». *AFP*. 28 septembre 2011.

6. « Côte d'Ivoire : le transfert de Gbagbo à la CPI facilitera la réconciliation ». *AFP*. 30 septembre 2011.

7. « Ouattara : l'Etat de droit est en marche en Côte d'Ivoire ». *Le Figaro*. 12 septembre 2011.

l'heure, seuls des individus appartenant au camp vaincu ont été inquiétés tandis que des chefs de guerre, sous le coup de sanctions de l'ONU, ont été nommés à de très hautes fonctions au sein de l'appareil militaire.

Les procédures nationales

Sur le plan de la justice nationale, les procédures ouvertes portent sur trois domaines : les infractions sur les biens, celles à la sûreté de l'Etat et les crimes de sang. Les deux premières sont désormais closes et ont abouti à l'inculpation de nombreux civils et militaires⁸ et à l'émission de mandats d'arrêt internationaux pour « vol aggravé, détournement de deniers publics, pillages, concussion et atteinte à l'économie publique »⁹. Quant à Laurent Gbagbo, sa femme et leur fils Michel, ils ont été accusés de crimes économiques, faits pour lesquels ils seront jugés en République de Côte d'Ivoire. L'enquête sur les crimes de sang n'est pas encore achevée.

Parallèlement, la commission nationale d'enquête sur les droits de l'homme a commencé ses travaux à la mi-septembre. Celle-ci a pour objectif, au terme d'enquêtes non judiciaires, de déterminer les responsabilités de chacun dans les faits criminels qui ont été commis et de répondre à la question « comment et pourquoi des personnes ont pu concevoir, planifier et exécuter des violations aussi graves et massives des droits de l'homme et des libertés publiques ? »¹⁰. Ses résultats doivent être connus à la fin de l'année.

La procédure internationale

Sur le plan de la justice internationale, le locataire du Palais du Plateau souhaite que la Cour Pénale Internationale (CPI) soit chargée de juger la responsabilité de Laurent Gbagbo pour avoir refusé le verdict des urnes et entraîné le pays dans une guerre civile meurtrière. En effet, le nouveau président ne veut pas se voir accusé d'appliquer une « justice des vainqueurs ».

Des obstacles non négligeables demeurent cependant : si elle a signé le traité de Rome instituant la Cour de La Haye, la Côte d'Ivoire ne l'a pas encore ratifié. Dès lors, à moins de recevoir une demande du Conseil de sécurité de l'ONU ou d'un Etat membre de la Cour, la CPI ne peut intervenir au-delà du stade de l'enquête. En outre, saisir la CPI est un risque pour le camp Ouattara actuellement au pouvoir puisque certains des responsables actuels pourraient être visés si la Cour décidait d'examiner les faits criminels commis depuis 2002. Enfin, se pose la question de créer un tribunal international *ad hoc* qui siégerait dans un autre Etat africain.

b. La réforme de l'armée

Les premières décisions du président Alassane Ouattara concernant le secteur de la sécurité et de la défense ont été la nomination de nouveaux chefs militaires : un nouveau chef d'état-major en la personne de Soumaïla Bakayoko, chef d'état-major des ex-FAFN, un nouveau chef pour l'armée de

8. Selon *Jeune Afrique*, en date du 13 septembre (« Côte d'Ivoire : Ouattara, cent jours après »), ils seraient au nombre de 128. Parmi eux, Pascal Affi N'Guessan (président du Front Populaire Ivoirien, parti de l'ancien président), Geneviève Bro Grébé, l'ancienne chef des femmes patriotes de Gbagbo, l'ancien ministre Jean-Jacques Béchio, Gilbert Aké N'Gbo, l'ex-Premier ministre ou encore Philippe-Henry Dacoury Tabley, l'ancien gouverneur de la Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO).

9. A l'encontre notamment de Charles Blé Goudé (ancien chef des Jeunes Patriotes), Philippe Attey (ancien ministre de l'industrie) ou encore Raymond Koudou Kessié (ancien ambassadeur de Côte d'Ivoire en Israël). « La justice ivoirienne émet un mandat d'arrêt international contre Blé Goudé ». *Jeune Afrique*. 1er juillet 2011

10. « La Côte d'Ivoire se dote d'une commission nationale d'enquête sur les droits de l'homme ». *Afriqueavenir.org*. 21 juillet 2011. <http://www.afriqueavenir.org/2011/07/21/la-cote-d%E2%80%99ivoire-se-dote-d%E2%80%99une-commission-nationale-d%E2%80%99enquete-sur-les-atteintes-aux-droits-de-l%E2%80%99homme/>

terre, mais également pour l'armée de l'air et pour la Marine, ainsi que pour les forces des gendarmerie, le responsable des forces de police restant le même. Le président s'est évertué à apaiser les tensions en prenant soin de nommer des responsables issus à la fois des Forces de Sécurité (FDS) pro-Gbagbo et des ex-FAFN.

La priorité du président Alassane Ouattara et de son nouveau chef d'état-major, le général Soumaïla Bakayoko, est de rétablir l'ordre dans le pays. Les défis sont nombreux : faire rentrer les militaires dans les casernes, fusionner les forces armées des deux camps dans les Forces Républicaines de Côte d'Ivoire (FRCI) comme prévu par les accords de Ouagadougou¹¹, démobiliser 10 000 anciens combattants, désarmer et réintégrer dans la vie civile certains d'entre eux, condamner les coupables de crimes en tous genres sans pour autant s'attirer les mécontentements des ex-FDS ou des ex-FAFN.

Pour le moment, l'objectif du président Alassane Ouattara et du chef d'état-major est bel et bien d'obtenir une réconciliation dans les casernes entre les ex-FDS et les ex-FN. La marge de manœuvre du nouveau pouvoir est faible puisque les troupes des ex-Forces de défense et de sécurité, ancienne armée nationale, sont plus nombreuses que celles des ex-Forces Nouvelles. La réconciliation a été possible dans certaines casernes grâce à la collaboration de chefs¹², qui ont appelé à déposer les armes dès la chute de l'ancien-président. Mais le plus dur reste à venir car les FRCI ne peuvent absorber et les effectifs des FDS-FAFN et ceux de leurs miliciens respectifs. Or, l'armée représente une sécurité pour les quelque 20 000 jeunes volontaires qui se sont enrôlés dans les deux camps pour renforcer les forces en présence. La plupart sont analphabètes, pauvres, sans emploi et n'ont donc pas l'intention de déposer des armes qui leur donnent de l'importance et leur permettent de vivre des exactions commises sur la population. Il est pourtant prévu de démobiliser la moitié d'entre eux d'ici la fin de l'année¹³. D'autre part, il est à considérer que le manque de sélection lors du recrutement, le manque de formation militaire des FRCI ainsi que le manque de discipline laissent présager d'une longue période de transition avant qu'une armée nationale républicaine puisse être opérationnelle.

c. Vers les législatives

Le 1^{er} juin, en attendant l'élection d'un nouveau parlement, le président a nommé un nouveau gouvernement constitué de membres issus de la coalition du Rassemblement des Houphouétistes pour la Démocratie et la Paix (RHDP)¹, et plus précisément du Parti Démocratique de Côte d'Ivoire (PDCI) d'Henri Konan Bédié et du Rassemblement des Républicains (RDR) de Alassane Ouattara. Parce qu'elle incarnerait essentiellement le nord de la Côte d'Ivoire et non l'ensemble du pays, l'équipe gouvernementale s'est attiré les foudres du Mouvement des Forces d'Avenir (MFA), pourtant membre de la coalition, et de l'opposition pro-Gbagbo. Des postes à hautes responsabilités ont été proposés à des personnalités issues du camp de Laurent Gbagbo mais celles-ci ont décliné les offres. La constitution du gouvernement est susceptible de connaître des modifications avec les résultats des législatives.

11. Voir rapport monitoring deuxième trimestre (mars-juin).

12. A l'instar de Augustin Mian, responsable de la Fédération estudiantine et scolaire de Côte d'Ivoire (Fesci) pro-Gbagbo.

13. « Côte d'Ivoire : Ouattara veut apaiser l'armée ». *Africa Confidential* n°626. Lundi 12 septembre 2011. p.6

Après avoir été annoncées pour la fin du mois de novembre, les élections législatives ont finalement été fixées au 11 décembre 2011. Leur organisation prend du retard en raison des conditions posées par le parti de Laurent Gbagbo pour y participer, à savoir la libération et l'amnistie de l'ancien président et des anciens responsables détenus ainsi qu'une recomposition plus équilibrée de la Commission Electorale Indépendante. Ces élections s'annoncent comme une lutte entre les partis politiques pour obtenir le leadership et ce, d'autant plus que le Front Populaire Ivoirien (FPI), le parti de l'ancien président, a occupé la scène politique pendant près d'une décennie. Les luttes seront âpres, les candidats étant pléthores et les places peu nombreuses.

Ainsi, au sein même de la coalition houphouétiste qui a porté Alassane Ouattara au pouvoir, l'incertitude demeure encore pour savoir si des candidats seront présentés en son nom ou si chaque parti de la coalition présentera le sien. Dans le cas de cette dernière hypothèse, les vieilles rivalités existantes entre le parti du président au pouvoir, le RDR, et celui du successeur d'Houphouët Boigny, le PDCI, risquent de resurgir¹⁴.

D'autre part, l'actuel Premier ministre, Guillaume Soro, aimerait également se faire une place de choix : si on l'a soupçonné un temps de vouloir créer son propre parti sur la base des ex-Forces Nouvelles et de vouloir se présenter aux législatives sous cette nouvelle bannière, le discours qu'il a tenu le 10 septembre au cours d'une réunion des cadres a détrompé la plupart : il estime que « l'heure n'est pas à une quelconque mutation des Forces Nouvelles en un parti politique »¹⁵ en raison de la fragmentation de l'échiquier politique en une multitude de partis et de la nécessaire consolidation du pouvoir –laquelle passe par un soutien indéfectible à la coalition houphouétiste du RHDP. Certains lui prêtent l'ambition de se présenter aux législatives dans la circonscription de sa ville natale avec à terme l'objectif de briguer la présidence de l'Assemblée nationale –ce qui lui garantirait une immunité de fait quant aux possibles accusations qui pourraient le viser dans la cadre d'une enquête de la CPI pour crimes de guerre et crimes contre l'humanité–¹⁶ ; d'autres de vouloir quitter son poste de Premier ministre en faveur d'un cadre du PDCI comme il l'avait annoncé avant le deuxième tour de l'élection présidentielle¹⁷, ou encore de compter ses soutiens lors des législatives avant de créer son propre parti¹⁸.

Pour le Front Populaire Ivoirien de Laurent Gbagbo, l'échéance des législatives est cruciale en ce qu'elle décidera de sa possible survie sans son leader. Les tentatives entreprises pour remobiliser les militants du FPI par le président de l'Assemblée nationale, Mamadou Koulibaly, numéro trois du parti, ont été mal perçues par certains irréductibles pro-Gbagbo qui y ont vu « une trahison »¹⁹ ; au point que ce dernier a fini par quitter le parti et créer son propre mouvement, Liberté et Démocratie pour la République (Lider).

Les tensions politiques ont atteint leur paroxysme le 22 septembre lorsque le parti de Laurent Gbagbo a décidé de suspendre ses activités au sein de la Commission électorale indépendante chargée d'organiser les élections législatives sous les prétextes que sa composition « mena[çait] gravement la garantie de la transparence et l'équité des élections » et que le gouvernement se

14. YASSOUA, Fabrice. « La bataille du Parlement a commencé ». *Afrique-Asie*. Juillet-Août 2011. pp.40-41.

15. « Les Forces nouvelles ivoiriennes ne deviendront pas un parti politique ». *Jeune Afrique*. 11 septembre 2011.

16. Ibidem.

17. « Côte d'Ivoire : Ouattara, cent jours après ». *Jeune Afrique*. 13 septembre 2011.

18. « Côte d'Ivoire : en vue des législatives, Guillaume Soro sort du bois ». *Jeune Afrique*. 12 septembre 2011.

19. YASSOUA, Fabrice. *Art.cit.*

refusait obstinément à considérer les questions relatives au redécoupage des circonscriptions et à la sécurité²⁰. Le président Alassane Ouattara a donc décidé de recevoir lui-même le Congrès national pour la résistance et la démocratie (CNRD), coalition de 49 partis proches de l'ex-président Gbagbo, afin de lancer le dialogue national.

3. Les mercenaires et l'exil des pro-Gbagbo : un risque pour la stabilité régionale

a. La question des exilés

Début septembre, Guillaume Soro, qui cumule les fonctions de Premier ministre et de ministre de la Défense, s'est rendu au Ghana où se sont réfugiés la plupart des militaires pro-Gbagbo afin qu'ils reviennent, participent à la reconstruction du pays ou se rendent à la justice s'ils ont commis des crimes de sang. Ces éléments, équipés et armés, peuvent être considérés comme « une sorte de cellule dormante potentiellement dangereuse et difficilement recyclable »²¹. Pourtant l'un des leaders de cette opposition en exil et chef du Groupement des patriotes pour la paix (GPP), Touré Moussa alias « Zéguen », qui a créé la Coalition internationale pour la libération de la Côte d'Ivoire (Cilci)²², dément toute accusation portant sur la fomentation d'un quelconque coup d'Etat, même si lui et ses partisans mettent en garde contre de potentielles rébellions²³.

b. La question des mercenaires

A la mi-septembre, des mercenaires libériens ont attaqué un village de l'ouest de la Côte d'Ivoire faisant des morts parmi les civils et les FRCI. Cette région est celle qui a subi les affrontements les plus durs entre les forces pro-Gbagbo et pro-Ouattara et, par conséquent, celle où ont été dispersées les plus grandes quantités d'armes et de munitions. La question de la surveillance de la zone transfrontalière et de ses conséquences sur la stabilité du Libéria voisin a été posée lors d'une réunion de chefs d'Etat au Nigéria, le 10 septembre, au terme de laquelle il a été demandé à l'ONUCI une intensification de ses actions dans cette zone poreuse.

B. Burkina Faso

1. La fin des mutineries militaires et la mise en place d'une réforme de l'armée

De mars à juin 2011, le Burkina-Faso a été touché par des mutineries militaires sur l'ensemble du territoire. Afin de faire entendre des revendications corporatistes, les soldats ont retourné les armes contre la population et les symboles étatiques. Une répression brutale, début juin, a mis un terme définitif à ce mouvement et marqué le point de départ d'une réforme en profondeur de la structure militaire.

Aucun régiment en particulier n'a été sanctionné pour les mutineries du début de l'année, mais nombre d'entre eux ont subi des restructurations, qu'il s'agisse de leur dissolution ou de leur fusion ou du redéploiement des hommes vers d'autres casernes. Toutefois, des mesures plus sévères ont été prises à l'encontre de certains mutins : 566 ont été radiés et 308 ont été

20. Propos de Laurent Akoun, secrétaire général du FPI. « Côte d'Ivoire : le parti de Gbagbo se retire de la Commission électorale ». Xinhua. 22 septembre 2011.

21. « Quelle armée pour Ouattara ? ». *Art.cit.*

22. La Cilci est composée d'anciens leaders pro-Gbagbo tels que le Pasteur Gammi, chef de milice et du Mouvement ivoirien pour la libération de l' Côte d'Ivoire, ou Youssouf Fofana, chef de la Voix du Nord.

23. « Côte d'Ivoire : avec les pro-Gbagbo exilés au Ghana ». *Jeune Afrique*. 27 Juillet 2011.

emprisonnés (dont 139 des militaires radiés)²⁴ tandis que deux des trois commandants de régions militaires se sont vus remplacés.

2. Crise sociale : les conclusions du Conseil consultatif sur les réformes politiques

Différents mouvements de protestation ont eu lieu au printemps 2011, généralisant la crise à toute la société burkinabé²⁵. C'est pourquoi les autorités gouvernementales ont décidé de mettre en place un Conseil consultatif sur les réformes politiques afin de trouver des solutions pour sortir de cette crise socio-économique.

Du 23 juin au 14 juillet, les soixante-huit membres du Conseil consultatif sur les réformes politiques (CCRP), composé d'individus provenant du parti au pouvoir, de l'opposition, de la société civile, des autorités religieuses, ont débattu et se sont accordés sur plusieurs réformes que le gouvernement n'est pas contraint de prendre en considération. Il s'agit tout d'abord de la reconnaissance constitutionnelle des chefs coutumiers –ce qui est synonyme de statut et de salaire mais également de démission en cas d'élection à un poste de représentant–, mais aussi de la création d'un Sénat, d'une limitation des dépenses des campagnes électorales, de l'investiture du Premier ministre par le Parlement qui aura la compétence de voter une motion de défiance à son encontre et de la refondation de l'armée. En revanche, sur une éventuelle modification de l'article 37 limitant à deux le nombre de mandats présidentiels, le CCRP n'est pas parvenu à un accord. Les citoyens ont été invités à se prononcer sur ce rapport avant la tenue de rencontres dans les 13 régions du pays du 18 au 26 octobre²⁶.



Les 68 membres du Conseil consultatif sur les réformes politiques (CCRP)

C. Sénégal

1. L'organisation et la structuration de la contestation

Malgré l'abandon du projet de loi constitutionnelle qui aurait assuré la pérennité du clan Wade au pouvoir²⁷, la contestation sociale a pris de l'ampleur et s'est structurée au sein du Mouvement du 23 Juin pour appeler à des réformes tant politiques que sociales.

Le *Mouvement du 23 Juin* qui s'est constitué à Dakar le 25 juin dernier, a tenu son premier séminaire de structuration le 13 août afin de se doter d'organes de dialogue, de délibération et d'exécution. Le Mouvement a parachevé son organisation en adoptant le 27 août son Code de conduite.

24. « Burkina-faso : plus de 300 militaires arrêtés après les mutineries ». *AFP*. 28 septembre 2011.

25. Voir rapport monitoring du deuxième trimestre (avril-juin).

26. « Réformes politiques : Blaise reçoit le rapport du CCRP le 21 juillet ». *Lefaso.net*. 14 juillet 2011.

27. Voir rapport du monitoring deuxième trimestre.

2. Le conflit en Casamance

Bien que le Mouvement des Forces Démocratiques de Casamance (MFDC) soit traversé par des divisions internes et des luttes pour le leadership tant politique que militaire, il n'en demeure pas moins actif et les forces gouvernementales ne parviennent pas à en venir à bout.

La plus grande préoccupation concerne l'enrôlement massif des jeunes : le mouvement devient pour eux synonyme d'un meilleur avenir : ainsi Robert Sagna, ancien ministre d'Abdou Diouf, souligne la similitude entre les jeunes Sénégalais qui prennent les armes et les jeunes du Maghreb qui s'embarquent clandestinement pour l'Europe « Ils sont guidés par le désespoir, poussés par le chômage, l'absence de perspectives, l'appât du gain... On ne meurt pas de faim avec une arme »²⁸.

Au cours de l'été 2011, plusieurs accrochages ont eu lieu dans différentes zones de la Casamance entre les militaires et des membres du MFDC qui commettaient des braquages et des pillages de commerces. Les forces gouvernementales et la rébellion semblent à parité et, de fait, en certains endroits la co-habitation s'organise au point que le gouverneur de Ziguinchor avoue entretenir des relations cordiales avec les rebelles et relâcher les chefs rebelles aussitôt après leur arrestation.

Une nouvelle stratégie du président Abdoulaye Wade se dessine toutefois depuis le mois d'août sous la forme d'un règlement régional de la question en associant la Gambie et la Guinée-Bissau. Ces deux Etats accueillent respectivement 8 000 et 7 400 réfugiés mais également servent de base de repli aux rebelles du MFDC après qu'ils ont commis leurs forfaits en Casamance. Le président gambien, Yahya Jammeh, qui entretient de bonnes relations avec le leader du sud de la Casamance, Salif Sadio, a promis d'œuvrer au processus de paix dès la fin du Ramadan²⁹. Ce rapprochement peut paraître surprenant si l'on se souvient que le président Wade avait rejeté toute aide du président gambien au début des années 2000 ; mais il s'explique aisément à la lumière des impératifs politiques internes aux deux Etats, à savoir les élections présidentielles gambienne et sénégalaises, qui doivent avoir lieu respectivement le 24 novembre 2011 et le 26 février 2012.

D. Guinée

1. L'après-élection présidentielle : la réforme du secteur de la défense et de la sécurité

Depuis son élection en novembre 2010 à la tête de l'Etat guinéen et son investiture un mois plus tard, le président Alpha Condé se réclame d'une politique à l'image de son parcours personnel : des actions marquées par l'absence de collusions politiques et financières, non partisans et uniquement vouées au développement du pays.

Dans un rapport publié en septembre 2010, l'*International Crisis Group* relève un grand nombre de dysfonctionnements au sein de l'armée³⁰, notamment son sureffectif³¹, une corruption endémique

28. CARAYOL, Rémy. « Casamance, de guerre lasse ». *Jeune Afrique*. 11 septembre 2011.

29. RFI. 4 septembre 2011. <http://www.rfi.fr/afrique/20110904-quel-role-gambie-est-elle-prete-jouer-resolution-crise-casamancaise>

30. « Guinea : reforming the army », Africa Report n°164. *International Crisis Group*. 23 septembre 2010. <http://www.crisisgroup.org/en/regions/africa/west-africa/guinea/164-guinea-reforming-the-army.aspx>

31. L'on estime le nombre de soldats entre 35 et 45 000 alors même que la mission conjointe d'évaluation de la réforme du secteur de la sécurité pour la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (Cedeao),

et une culture de la cooptation par affinités ethniques³², l'absence de contrôle civil sur les structures militaires ou encore l'intervention du militaire dans l'administration d'Etat³³. La Guinée en est encore à l'étape de stabiliser le pouvoir politique et de définir une stratégie nationale de sécurité.

Des premières mesures ont été prises avec la mise sur pied, le 20 juin 2011, du Comité national de pilotage de la réforme du secteur de la défense et de la sécurité. Ainsi, Conakry a été démilitarisée, les armes lourdes et les soldats s'y trouvant ayant été déplacés en divers endroits du territoire. Il a également été décidé que le recensement des effectifs serait effectué par une société sud-africaine, ce qui facilitera le casernement des troupes, la transparence et une meilleure gestion des comptes de l'armée, la formation des recrues non détentrices du certificat d'aptitude militaire, et la répartition des effectifs entre les différents ministères, les départs à la retraite et les reconversions.

2. Turbulences en vue à la veille des législatives

Les premières réformes entreprises par le nouveau gouvernement ont fait des mécontents, au premier rang desquels les militaires qui sont peut-être à l'origine de l'attaque qui a failli coûter la vie au président mais également l'opposition et certaines franges de la société civile qui s'organisent en vue des législatives de la fin de l'année.

a. Les premières batailles de l'opposition

Face aux premières réformes entreprises par le gouvernement d'Alpha Condé, une vingtaine de partis de l'opposition se sont regroupés au sein du Collectif des partis politiques pour la finalisation de la transition autour de figures phares de l'élection présidentielle, telles Cellou Dalein Diallo de l'Union des Forces Démocratiques de Guinée (UFDG) et Sidya Touré de l'Union des Forces Républicaines (UFR).

Les premières élections législatives depuis 2002 sont génératrices de tensions assez fortes : ayant observé des irrégularités et des anomalies lors du scrutin présidentiel, le gouvernement a décidé de procéder à un recensement *intégral* des électeurs, ce qui est contesté par l'opposition. Le Collectif a donc choisi de boycotter les journées de dialogue national du 10 au 12 août organisées par le gouvernement guinéen et destinées à renouer le dialogue entre pouvoir et opposition. En revanche, il a accepté une rencontre le 17 août avec le ministre de l'Administration du territoire et des Affaires Politiques, M. Alhassane Condé, auquel il a remis un *memorandum* recensant les préoccupations de l'opposition et les points sur lesquels il aimerait que soient conclus des accords avant la tenue des élections législatives.

Cet apaisement n'a été que provisoire en raison du refus de dialoguer des autorités étatiques et de l'annonce des législatives pour le 29 décembre. L'opposition a alors décidé d'organiser des

l'Union africaine et l'ONU au premier trimestre 2010 évaluait les besoins de la Guinée à un maximum de 12 000 soldats.

32. Une telle culture fait de l'armée guinéenne une armée « où il y a plus de gradés que d'hommes de troupes ». Interview du président Alpha Condé. *Jeune Afrique* n°2628 22-28 mai 2011.

33. Lister ces problèmes permet de définir une réforme spécifique du secteur de la défense: en effet, la Guinée n'est ni un Etat failli comme la Somalie –nécessitant une assistance internationale à toutes les étapes de la construction d'un système capacitaire de sécurité et de défense–, ni un Etat fragile comme la Sierra Leone –nécessitant un appui et un accompagnement moins appuyé que dans l'exemple précédent en raison de l'existence d'un embryon institutionnel politique.

manifestations à Conakry le 27 septembre, veille du jour anniversaire commémorant les massacres de 2009 par la junte issue du coup d'Etat. Malgré les appels à la reprise du dialogue du président et une rencontre avec le premier ministre, elle n'a renoncé ni à ses revendications ni à ses actions : les manifestations ont été violemment réprimées par la garde nationale et les forces de police –l'armée a décidé de rester dans ses casernes– pour empêcher le rassemblement dans le stade³⁴.

b. La tentative d'assassinat du président guinéen

Dans la nuit du 18 au 19 juillet 2011, la résidence du président Alpha Condé a été attaquée par des groupes armés. L'objectif était clairement d'attenter à la vie du chef de l'Etat. Ce dernier a tenu dès le lendemain un discours d'apaisement aux côtés de tous les membres de son gouvernement et du conseil de transition afin de montrer l'union des autorités étatiques mais également afin de s'assurer que n'éclatent des heurts interethniques à travers le pays. De nombreux civils et militaires ont été arrêtés dans les heures qui ont suivi la tentative d'assassinat. Parmi eux, se trouvent des proches du leader du parti d'opposition de l'Union des forces démocratiques de Guinée (UFDG), Cellou Dalein Diallo. Le parquet de Conakry a ouvert une information judiciaire.

Nombre d'observateurs analysent cet incident à l'aune de la réforme du secteur de la défense établie comme priorité numéro un du chef de l'Etat. Si elle suscite autant de mécontentements, c'est parce que les dysfonctionnements de l'armée profitaient à un grand nombre de gradés qui voient leurs privilèges de toujours remis en question. Dans ce contexte, la réforme ne va pas sans risque pour le nouveau pouvoir puisqu'elle tend à vouloir rationaliser le recrutement, les effectifs, les coûts et l'organisation des forces armées ; ce qui touche directement aux intérêts de nombreux officiers.

Pourtant, c'est au Sénégal et à la Gambie que le président guinéen s'en est pris directement : en effet, lors d'une interview radiophonique le 11 septembre, Alpha Condé a estimé que l'attentat contre sa personne a été orchestré par Bah Oury, le numéro deux du parti de son opposant Cellou Dalein Diallo, et par l'ancien bras droit de Sékouba Konaté, le général qui a engagé la transition, et qu'il « ne pouvait se faire à l'insu de la Gambie et du Sénégal »³⁵.

34. Deux personnes en sont mortes et plusieurs ont été blessées.

35. « Guinée : Alpha Condé accuse Dakar et Banjul de complicité dans l'attentat qui l'a visé en juillet ». *Rfi*. 12 septembre 2011. <http://www.rfi.fr/afrique/20110912-le-president-guineen>

II. TERRORISME ET CRIMINALITE TRANSFRONTALIERE

A. La déstabilisation de la bande sahélienne face à la crise libyenne

Bien que l'intervention occidentale ait permis une avancée décisive des insurgés libyens, la chute du régime de Mouammar Kadhafi et la reconnaissance presque internationale du Conseil National de Transition (CNT) libyen, la situation reste très instable en raison de la résistance acharnée des derniers bastions pro-Kadhafi. Les nouvelles autorités provisoires libyennes ne parviennent pas à sécuriser l'ensemble des arsenaux, laissant ainsi se répandre de nombreuses armes de toutes sortes dans la région sahélienne, risquant ainsi de fragiliser l'ensemble de la zone.

1. Les mouvements de population

a. La fuite des partisans de Kadhafi dans les états frontaliers

Consécutivement à l'avancée des insurgés libyens vers Tripoli, des éléments des troupes loyales à Kadhafi ont fui vers les Etats frontaliers³⁶. Outre les mouvements de fuite des militaires à la double nationalité, l'on assiste également à un retour massif de mercenaires touaregs, d'origine malienne et nigérienne, vers leur pays d'origine, suscitant l'inquiétude des autorités de la région. Un responsable sécuritaire du Mali estimait, début septembre, que près de 600 mercenaires et anciens touaregs de l'armée régulière libyenne étaient arrivés au Mali et au Niger. Ce mouvement s'est accéléré depuis la chute de la capitale libyenne le 22 août. Se pose donc la question pour ces deux Etats de l'avenir de ces combattants aguerris, armés et équipés.

Ces retours génèrent en effet plusieurs craintes : les combattants touaregs peuvent avoir recours à la force armée pour mener de nouvelles rébellions, protéger le « Guide » déchu³⁷, se livrer à des activités illégales, notamment de trafic d'armes, ou encore, selon le politologue Moussa Diallo, créer « une « armée du Sahel » capable de résister à n'importe quel Etat »³⁸. Autre scénario possible, celui d'un commerce d'armes avec le groupe terroriste d'AQMI. Cette idée est renforcée par le fait que les rebelles touaregs sont tenus par plusieurs accords de paix³⁹, signés avec les

36. Initialement les sources sécuritaires hésitaient entre plusieurs interprétations de ces mouvements : une simple fuite de militaires binationaux se réfugiant avec leur équipement dans leur pays d'origine et qui finiraient à terme par vendre leurs armes à AQMI ; la préparation par l'ancienne rébellion touareg du défunt Ibrahim Ag Bahanga d'une nouvelle rébellion au Mali, profitant des véhicules et armes fournis aux combattants touaregs appartenant à l'armée du « Guide » ; la stratégie militaire selon laquelle le colonel Kadhafi aurait planifié l'ouverture d'un nouveau front au nord du Mali afin d'épuiser les insurgés et les forces de l'OTAN. Voir sur ces points « Mali : la crainte d'une résurgence de rébellions touareg inquiète Bamako ». *AFP*. 20 octobre 2011 ; « With Gaddafi on the run, focus turns to Sahara's Touareg ». *The Kansas City Star*. 12 octobre 2011 ; « Des centaines de Touaregs fuient la Libye pour le Mali et le Niger ». *Le Figaro*. 29 août 2011.

37. La fidélité des Touaregs au colonel Kadhafi remonte à son arrivée au pouvoir en 1969. Les Touaregs occupaient de hautes fonctions et recevaient de nombreux témoignages financiers et matériels du Guide en échange de leur soutien indéfectible. C'est pourquoi, l'ex-dirigeant libyen jouit encore d'une grande popularité auprès des populations touarègues nigériennes et maliennes malgré sa chute.

38. *Le Matin DZ*. « La bombe à retardement de Kadhafi dans le Sahel ». 7 septembre 2011.

39. Le « Pacte National » du Mali a été signé le 11 avril 1992. Un « Accord établissant une paix définitive entre le Gouvernement de la République du Niger et l'Organisation de la Résistance Armée » a été adopté le 15 avril 1995 et signé à Niamey le 24 avril de la même année. Suite à un nouveau soulèvement au Mali, un autre « Accord de paix, de sécurité et de développement de la région de Kidal », dit « Accord d'Alger » a été signé sous l'égide de l'Algérie en juillet 2006. Après de nouveaux soulèvements au Mali et au Niger, des négociations sont organisées sous l'égide

gouvernements maliens et nigériens, prévoyant leur désarmement et la récupération des munitions. Afin de respecter ces pactes, les Touaregs maliens et nigériens ayant combattu aux côtés des fidèles de Kadhafi, devront se débarrasser de leurs armes. L'option la plus probable est la vente au plus offrant et il y a fort à parier qu'il s'agisse d'AQMI.

C'est dans ce contexte qu'est survenue, dans des conditions suspectes, la mort du très radical chef rebelle touareg Ibrahim Ag Bahanga. Étant donné les risques d'instabilité dans le Sahel, cette disparition peut être une aubaine pour les autorités de la région au premier rang desquelles les autorités maliennes : en effet, Ag Bahanga ne s'était jamais rallié aux accords de paix d'Alger, avait repris les armes et, après une fuite en Libye, était finalement rentré au Mali au début de l'année. Il était soupçonné d'être revenu avec des armes libyennes et de collaborer avec AQMI. Toutefois, des proches du chef pourraient également s'emparer de l'armement dont il disposait, laissant supposer que sa mort serait peut-être le fruit d'une lutte intestine pour le commandement des Touaregs maliens.

b. L'affluence des réfugiés touareg et des noirs

Lors de la conférence sur le terrorisme à Alger au début du mois de septembre, Ishaq Ag al-Husseini, le responsable du Mouvement Touareg pour la Libye a attiré l'attention des participants sur le racisme dont sont victimes les Touaregs résidant dans le pays : en effet, chacun des deux camps les accuse de complicité avec le camp adverse, engendrant la fuite de plusieurs milliers d'entre eux vers la frontière algérienne fermée depuis la fin du mois d'août⁴⁰. Si Alger se refuse à la rouvrir, ils prendront la direction du Niger, lequel ne saurait faire face à un afflux d'autant de personnes.

L'ex-« Guide » avait payé quelque 6 000 mercenaires noirs pour défendre son régime, ce qui a exacerbé, au fur et à mesure que le rapport de forces s'inversait, un racisme anti-Noirs déjà latent. La FIDH, dans un rapport du mois de juin, dénonce d'ailleurs l'amalgame « noir=mercenaire » et les conséquences fâcheuses qui en résultent, à savoir de nombreuses exactions qui seraient passibles de la Cour Pénale Internationale⁴¹.

2. La dispersion des armes libyennes dans le Sahel

a. Des armes de provenances diverses

La recrudescence de violences dans le Sahel depuis le début de l'année est à mettre sur le compte du conflit libyen qui « a transformé ce pays en dépôt d'armes à ciel ouvert », ainsi que le déclare le ministre algérien délégué aux Affaires maghrébines et africaines : « des pans entiers des arsenaux libyens ont été transférés vers l'Algérie et les pays de la bande sahélienne »⁴².

du colonel Kadhafi entre l'Alliance Touarègue Niger-Mali (ATNM) et les gouvernements de Bamako et Niamey : elles ont abouti à un accord de paix prévoyant le dépôt des armes par les combattants touaregs –ce que 1100 d'entre eux avaient déjà fait.

40. Propos de Ishaq Ag al-Husseini le 8 septembre à la conférence sur le terrorisme à Alger : « Pris entre deux feux, c'est-à-dire entre les rebelles qui les soupçonnent d'allégeance au Guide déchu et les troupes de Kadhafi qui les accusent de complicité avec les insurgés, les 600 000 Touaregs libyens subissent un véritable pogrom », *Jeune Afrique*. 16 septembre 2011.

41. Rapport de la FIDH. « Fuite en Egypte des exilés de Libye: double drame : double drame pour les Africains subsahariens ». 30 juin 2011. http://www.fidh.org/IMG/article_PDF/article_a9839.pdf

42. « Aqmi : comment l'Algérie se protège des kamikazes ». *Jeune Afrique*. 5 Août 2011. Différents éléments corroborent ces dires : le même modèle de détonateurs qui a servi dans des attaques kamikazes en Algérie avait déjà été intercepté par des gardes-frontières de Debdeb, ville algérienne frontalière de la Libye ; en effet, qu'il

Toutefois, ces armes ne proviennent pas exclusivement des arsenaux libyens, comme l'ont indiqué une source sécuritaire et une source consulaire maliennes. Des combattants maliens et des combattants libyens d'origine malienne seraient en possession d'armes parachutées par des avions français dans l'ouest de la Libye, sans que l'on en connaisse ni la quantité ni la nature. Sur ce dernier point les déclarations divergent : tandis que le porte-parole de l'état-major français parle d'armes légères pouvant être facilement maniées par des civils pour assurer leur protection, le quotidien français *Le Figaro* évoque lui de lance-roquettes, fusils d'assaut, mitrailleuses et missiles antichar Milan⁴³.

b. La nature des armes en circulation

Les informations disponibles sur l'arsenal du colonel Kadhafi depuis la crise libyenne sont celles obtenues par des témoignages d'ONG, les services de renseignement occidentaux, les forces de sécurité des pays frontaliers, les rebelles et le CNT.

Ainsi certains éléments ont pu être recensés par les officiels américains : des missiles sol-air SA-7 (de fabrication soviétique) au Mali et des MANPADS (Man Portable Air Defense System, missiles portatifs sol-air), dont le nombre s'élèverait à 20 000 selon l'Africom, le commandement américain pour l'Afrique et à un nombre moindre selon les renseignements français. Il s'agit là d'un fait inquiétant puisque cela constitue une menace pour les appareils occidentaux survolant le Sahel dans le cadre de l'opération Harmattan et de la coopération en matière de lutte antiterroriste⁴⁴.

Pêle-mêle, les armes suivantes seraient également en circulation : 200 missiles SA-24 aux mains d'une brigade de la garde rapprochée, des armes antichar dotées de charges thermobariques, des missiles AT-14 et des roquettes TBG7 aux conséquences dévastatrices sur les populations. Concernant les missiles SCUD, sur les 400 que l'armée libyenne possédait, seule une vingtaine serait opérationnelle étant données les mauvaises conditions de conservation de ces armes. Quant aux missiles antichars MILAN vendus par la France sans que la formation nécessaire pour les postes de tir n'ait été dispensée, leur traçabilité étant imparfaite, l'on demeure sans beaucoup d'informations. Fin septembre, l'OTAN signalait la disparition de près de 10 000 missiles sol-air dont on ignore le type exact tandis que le service chargé de l'armement au sein du CNT avouait ignorer où se trouvaient quelque 5 000 missiles sol-air SA-7.

Le 22 septembre, l'Agence Internationale de l'Energie Atomique (AIEA) a révélé que les forces rebelles du CNT avaient découvert en plein Sahara un dépôt militaire renfermant de grandes quantités de « yellowcake » (concentré d'uranium). Néanmoins, le gouvernement provisoire a rapidement sécurisé les sites et pris contact avec des organisations internationales en vue de la destruction de ces stocks.

c. Les bénéficiaires de cette dispersion

Le premier bénéficiaire de cette dispersion des armes a été le mouvement terroriste d'AQMI. L'utilisation d'un puissant explosif, le Semtex, issu des arsenaux libyens, dans les attentats commis au cours de l'été en Algérie confirme cette idée. La France, qui déploie dans la bande sahélienne

s'agisse des troupes kadhafistes ou des insurgés, tous commercent avec des trafiquants qui eux-mêmes commercent avec AQMI ; des fusils mitrailleurs et des caisses de munitions ont également été saisis par ces mêmes gardes-frontières ; des armes occidentales provenant de l'arsenal libyen ont également été récupérées lors d'affrontements avec des terroristes en Kabylie et au nord du Mali.

43. *Le Figaro*. « La France a parachuté des armes aux rebelles libyens ». 29 juin 2011.

44. Il faut ici rappeler qu'en 2002, un avion de ligne israélien avait été visé par un missile sol-air tiré par AQMI alors qu'il survolait le Kenya.

d'importants moyens de renseignement ainsi que des forces spéciales, affirme également que le groupe terroriste serait en possession d'armes lourdes, voire de missiles sol-air, le tout en provenance des stocks libyens. Toutefois, le directeur du Centre français de recherche sur le renseignement, Eric Dénécé, émet des doutes sur la compétence technique du groupe terroriste à maintenir armes et équipements en état de fonctionner, et de ce fait, sur sa capacité de nuisance, d'autant plus que la crise libyenne n'a pas fait grossir ses rangs, composés tout au plus de quelque trois cent cinquante combattants⁴⁵.

d. Les solutions envisagées

Fin septembre, les chefs d'état-major du groupe des « 5+5 », regroupant les cinq pays du Maghreb (Maroc, Algérie, Tunisie, Mauritanie, et la Libye qui était absente) et les cinq Etats européens riverains de la Méditerranée (Portugal, Espagne, France, Italie, Malte) se sont réunis dans la capitale mauritanienne afin d'étudier les formes de coopération à instaurer entre eux pour lutter contre la dispersion des armes générée par la crise libyenne. La priorité est au contrôle et à la sécurisation des frontières.

B. Les politiques de lutte contre le terrorisme et la criminalité transfrontalière

Face aux crises libyenne et ivoirienne, l'instabilité est devenue plus forte tant dans l'ouest de l'Afrique que dans la région sahélienne. Elle est le fait d'un accroissement des activités de trafics et de violences terroristes qui nécessitent la mise en place de stratégies et de plans de lutte à tous les niveaux de décisions politiques.

1. Les initiatives régionales

- La rencontre régionale contre les ALPC

Les 17 et 18 août s'est tenue à Lomé une réunion d'experts de la CEDEAO, ainsi que du Kenya et de l'Ouganda, afin de s'enquérir des meilleures techniques de marquage, d'archivage et de traçage des ALPC pour lutter contre leurs trafics en Afrique de l'Ouest⁴⁶. Ce séminaire s'inscrivait dans le cadre du projet pilote « lutte contre l'accumulation et le trafic illicite des armes à feu en Afrique de l'Ouest », créé sur initiative de l'UA, financé par l'UE et commandé par le Centre Régional sur les Armes Légères de Nairobi.

- La conférence d'Alger sur le partenariat, la sécurité et le développement entre les pays du champ du Sahel et les partenaires extra-régionaux

A la demande du Comité d'état-major opérationnel conjoint (Cemoc), Alger a organisé les 7 et 8 septembre une conférence pour examiner les conséquences de la crise libyenne sur la situation sécuritaire dans la région subsaharienne et décider d'actions à entreprendre. Cette conférence réunissait quatre Etats de la région (Algérie, Mauritanie, Niger, Mali), plus d'une trentaine de délégations officielles, des délégués des cinq membres permanents du CSNU et des experts

45. *Le Matin DZ. art.cit.*

46. En effet, la prolifération de ce type d'armes est un fléau dans la région : environ 30 millions d'armes légères seraient en circulation en Afrique sub-saharienne tandis que près de 2 millions de personnes auraient été victimes d'armes légères depuis le début des années quatre-vingt dix en Afrique de l'Ouest.

antiterroristes, afin de décider d'actions à entreprendre pour sécuriser les frontières, contrôler les trafics d'armes que la situation en Libye a accrus et lutter contre AQMI.

La donne initiale n'est pas aisée puisqu'il n'y a pas unanimité des Etats dans la stratégie à adopter vis-à-vis des prises d'otages orchestrées par les terroristes: tandis que l'Algérie, la Mauritanie et la Grande-Bretagne sont partisans de l'intransigeance et de la non-négociation avec eux, des Etats comme la France et le Mali cèdent à la demande de rançons ou de libération de prisonniers. Alain Antil, chercheur à l'Institut Français des Relations Internationales (IFRI) et spécialiste de l'Afrique subsaharienne, estime qu'il faut lutter sur trois fronts simultanément: en faveur du développement de projets pour les jeunes, contre l'insécurité et en faveur d'un Etat décentralisé qui ne soit pas synonyme de défection dans certaines zones éloignées du pouvoir central. En effet, selon lui, le lien entre pauvreté et terrorisme n'est pas automatique; ce qui l'est plus en revanche c'est le lien entre absence de l'Etat, non intégration des populations et terrorisme⁴⁷.

Les débats ont abouti à un accord entre les « pays du champ » sur une « stratégie unique et unifiée »⁴⁸ pour lutter sur les deux fronts du développement et de la criminalité transfrontalière. Cela passe par une nécessaire intégration des territoires enclavés en créant un maillage serré d'infrastructures de transport mais également en y développant des projets économiques ambitieux. La conférence a également été l'occasion d'une prise de conscience collective sur les conséquences désastreuses de la guerre civile libyenne en matière de dispersion des armes dans la bande sahélienne et donc sur la nécessité de créer une force militaire conjointe pour patrouiller dans les vastes espaces⁴⁹. Les « pays du champ » ont néanmoins estimé qu'il revenait « aux nouvelles autorités libyennes » le devoir de veiller à ce que les arsenaux de Kadhafi ne soient pas pillés⁵⁰.



Zone d'influence d'Al Qaida
au Maghreb islamique

- La 14^{ème} conférence arabe des responsables de la lutte antiterroriste

En marge du Forum mondial sur le terrorisme avait lieu à Tunis la 14^{ème} conférence arabe des responsables de la lutte antiterroriste. Au terme de nombreux débats, des recommandations ont été adoptées parmi lesquelles l'engagement à entreprendre un développement équilibré des Etats en mettant l'accent sur les régions défavorisées, à diffuser les valeurs de tolérance qui imprègnent la religion musulmane, à sécuriser les matières et les sites nucléaires et à développer des plans de gestion de crises en cas d'attaque terroriste contre ces installations à hauts risques ou encore celui de « masquer » les sites internet de mouvements radicaux appelant à commettre des actions terroristes⁵¹.

47. *L'Expression*. « Alain Antil : la guerre ne fait que commencer au Sahel ». 13 septembre 2011.

48. « Les pays du »champ du sahel « examinent leur coopération antiterroriste à Alger ». *Maghreb émergent*. 7 septembre 2011.

49. « Nations focus on terrorism in Sahara ». *Associated Press*. 8 septembre 2011.

50. « Libye : pourquoi l'après-Kadhafi fait peur aux pays du Sahel ». *Jeune Afrique*. 16 septembre 2011.

51. « 66^{ème} session de l'AG de l'ONU : Forum Global de lutte antiterroriste ». *El Moudjahid*. 23 septembre 2011.

2. Les initiatives internationales

Le 21 septembre 2011 s'est tenue la première réunion du Forum mondial de lutte antiterroriste (*Global Counterterrorism Forum-GCTF*) regroupant 30 Etats fondateurs –29 Etats⁵² et l'UE– expérimentés dans ce domaine, destiné à mettre en œuvre la Stratégie antiterroriste des Nations unies et à renforcer les efforts de la communauté internationale.

Le but de cette réunion des ministres des affaires étrangères, qui s'est déroulée en marge de l'Assemblée Générale de l'ONU, était d'afficher une volonté commune de lutter sur le plan international contre le terrorisme en associant les expertises et les ressources de chacun.

3. Les stratégies nationales

- Au Mali : allier sécurité et développement pour contrer la radicalisation de la société

Le programme spécial pour la paix, la sécurité et le développement au nord-Mali

Convaincu que la sécurisation du territoire malien contre les assauts terroristes d'AQMI ne pourra se faire sans une lutte contre la pauvreté et en faveur du développement des zones desquelles l'influence étatique est absente, le président malien, Amadou Toumani Touré, a lancé, début août, les projets d'un vaste programme en deux phases, bénéficiant de nombreux soutiens financiers internationaux (UE, Banque mondiale, PNUD, Etats-Unis, France, Algérie, Danemark, Belgique, Espagne, Royaume-Uni, Canada). Les premiers projets ont consisté à créer, dans onze localités du désert malien, notamment dans la région de Kidal⁵³, des structures sécuritaires (commissariats, garnisons), des centres de santé, des écoles, des banques de céréales, des infrastructures pour satisfaire les besoins en eau, mais également à favoriser le développement des activités pour les femmes et les jeunes ainsi que leur suivi. Les prochains projets concerneront les régions de Tombouctou et de Gao.

L'association du pouvoir central avec les pouvoirs traditionnels

Depuis le mois de mai 2011, Soumeylou Boubeye Maïga, ministre malien des affaires étrangères, entreprend une action de séduction envers les chefs de tribus afin d'obtenir leur coopération pour lutter contre AQMI, domaine duquel ils avaient été écartés jusque-là. C'est qu'ils ont désormais un intérêt commun dans la lutte contre l'organisation. En effet, tandis que le pouvoir central se doit de lutter contre cette source d'instabilité pour lui-même et pour la région toute entière, les élites traditionnelles tentent de récupérer leur influence et leur pouvoir que ne cesse de leur enlever AQMI⁵⁴.

- Au Nigéria : la lutte contre le terrorisme, le changement de nature de la menace de la secte Boko Haram et le retour du Mend

L'entrée en vigueur de lois antiterroristes

Le 3 juin 2011, le président Jonathan Goodluck a promulgué deux lois visant à renforcer la lutte contre le terrorisme par des mesures de prévention et d'interdiction du financement du

52. Algérie, Etats-Unis, Afrique du Sud, Allemagne, Arabie Saoudite, Australie, Canada, Chine, Colombie, Danemark, Egypte, Emirats arabes unis, Espagne, France, Inde, Indonésie, Italie, Japon, Jordanie, Maroc, Nigeria, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Pays-Bas, Qatar, Royaume-Uni, Russie, Suisse et Turquie.

53. La région dans laquelle la rébellion touarègue a regroupé les éléments les plus radicaux.

54. MEKDOUR Mehdi, *Al Qaïda au Maghreb Islamique : une menace multidimensionnelle*, Note d'Analyse du GRIP, 26 août 2011, Bruxelles.

terrorisme : la loi de prévention du terrorisme et une modification de la loi contre le blanchiment d'argent.

Le changement de nature de la menace de la secte Boko Haram⁵⁵

Alors que l'on croyait l'organisation en perte de vitesse, elle refait parler d'elle fin 2010 et depuis multiplie les actions violentes. Face aux attentats sanglants du mois de juin 2011, contre un QG de la police et dans un restaurant, puis celui du mois de juillet à la sortie d'une église, de nombreuses troupes ont été déployées dans l'Etat de Borno. Une ONG les accuse d'incessantes violations des droits de l'homme (viols, exécutions arbitraires, pillage et incendies criminels, meurtres de civils...) avec le risque de voir grossir les rangs de la secte, d'en radicaliser ses membres et de créer une situation humanitaire déplorable.

Ne parvenant pas à mettre un terme aux actions de Boko Haram, le président nigérian, Goodluck Jonathan, a décidé en juillet de missionner une commission de sept personnes pour négocier avec elle. Presque simultanément, une frange de la secte, Yusufiyya Islamic Movement (YIM), ouverte au dialogue et à la réconciliation, a déclaré un cessez-le-feu unilatéral pour la période du Ramadan, sans pour autant renoncer à la violence. Cette fraction entend se distinguer des « différents labels qu'on appelle Boko Haram » et qui mènent des actions contre « de[s] citoyens innocents » ou « des lieux de culte »⁵⁶.

Cependant, le 26 août, le siège de l'ONU à Abuja, pourtant très protégé, a été victime d'un attentat revendiqué par la secte –il a fait 23 morts dont 9 agents de l'ONU. Les experts s'accordent à dire que, bien qu'il n'existe aucune preuve formelle d'un quelconque lien entre les deux organisations, les méthodes de Boko Haram s'apparentent de plus en plus à celles d'AQMI⁵⁷. Si ces liens sont avérés, cela signifie une extension de la zone d'activités d'AQMI et donc de la zone d'instabilité au Sahel.

Malgré une tentative de médiation de l'ancien président nigérian, Olusegun Obasanjo, tous les plans de dialogue du gouvernement sont rejetés par le mouvement au sein duquel de plus en plus de divisions se font jour.

Le retour du Mend⁵⁸

Le Mouvement pour l'émancipation du Niger a refait parler de lui à la fin du mois de septembre en menaçant de faire exploser des bombes dans la capitale nigériane le 1^{er} octobre, jour anniversaire de l'indépendance, à l'instar de ce qu'il avait fait en 2010. Ce retour sur la scène nationale s'effectue quelques jours après la promesse d'une amnistie et l'ultimatum donné par l'armée nigériane aux rebelles pour déposer les armes et l'amnistie promise. Cela n'a pas empêché les groupes armés du delta du Niger d'attaquer un bateau ravitailleur près d'une plate-forme pétrolière de la compagnie *ExxonMobil*, tuant une personne et faisant prisonnière une autre, le jour suivant l'expiration de l'ultimatum.

55. Voir fiche de Priscilla Sadatchy, *Groupes armés en Afrique de l'Ouest : Boko Haram*, fiche du GRIP, octobre 2011.

56. « Une faction de la secte Boko Haram déclare un cessez-le-feu unilatéral au Nigéria ». *Panapress*. 21 juillet 2011.

57. Pour plus de précisions, voir la fiche de Priscilla Sadatchy. *Art.cit.*

58. Voir fiche de Michel Luntumbue, *Groupes armés en Afrique de l'Ouest : MEND*, fiche du GRIP, 7 octobre 2011.

4. Les coopérations bilatérales

- Coopération Mali-Mauritanie

L'opération « Benkan » de coopération entre les forces mauritaniennes et sénégalaises s'est poursuivie tout au long du mois de juillet jusqu'à aboutir, selon les dires des autorités maliennes et mauritaniennes, à la destruction de la base avancée d'AQMI dans la forêt de Wagadou⁵⁹. Cependant, les troupes d'AQMI sont revenues début août en raison de l'aspect stratégique de la zone de Wagadou, comme appui aux opérations commises en territoire mauritanien, et de l'atout géographique qu'une forêt peut apporter en termes de couverture naturelle face aux manœuvres terrestres et aériennes. Début septembre, des sources sécuritaires maliennes soupçonnaient que les forces d'AQMI dans la forêt de Wagadou aient été renforcées par des éléments pro-Kadhafi en fuite⁶⁰.

- Coopération Algérie-Mali

Longtemps mis à l'écart pour sa faiblesse en matière de lutte antiterroriste, le Mali a finalement été sollicité par l'Algérie afin d'organiser une coopération transfrontalière entre eux. Début juillet, la 11^{ème} réunion du comité bilatéral transfrontalier a salué l'efficacité des politiques de décentralisation qui ont pu bénéficier aux populations excentrées et des coopérations bilatérales des services de sécurité frontaliers. En revanche, il a simplement été rappelé que « la maîtrise de la circulation des personnes et de l'exode des populations dans la région [était] un facteur de stabilité et de sécurité dans ces zones frontalières »⁶¹.

C. Le trafic de drogues

1. Etat des lieux du trafic de drogues en Afrique de l'Ouest

Nouvel entrant sur la scène du trafic de drogue, le Bénin : telles sont les conclusions du Groupe de Dublin⁶² qui s'est réuni à Cotonou à la fin du mois d'août. Pour preuve, l'arrestation ce même mois d'un diplomate béninois transportant une valise remplie de cocaïne en provenance du Brésil, ou encore celle, plus tôt dans l'année, de deux membres des forces douanières qui cacheraient des personnes autrement plus importantes, ainsi que les condamnations légères qui ont frappé les personnes mises en cause⁶³.

Le trafic de drogues est à considérer comme un maillon d'un réseau de trafics beaucoup plus étendu englobant également le trafic d'êtres humains, le blanchiment d'argent et le trafic d'armes, voire le terrorisme. Le nord-Mali désertique est réputé pour être un lieu où agissent de nombreux groupes armés dédiés à toutes sortes de trafics parmi lesquels certains ont des liens

59. « Le Mali et la Mauritanie délogent AQMI de la forêt de Wagadou ». *Jeune Afrique*. 19 juillet 2011.

60. « Mali : des habitants de Wagadou fuient en prévision de possibles combats contre AQMI ». *Jeune Afrique*. 8 septembre 2011.

61. « Alger et Bamako satisfaits de la coopération dans le domaine de la sécurité et de la prévention contre la criminalité ». *Elkhabar.com*. 15 juillet 2011.

62. Conséquence du Plan Bush antidrogue de septembre 1989, le Groupe de Dublin réunit celle qui était alors l'Europe des Quinze, l'Australie, le Canada, les Etats-Unis, le Japon, la Norvège et le Programme des Nations Unies pour le Contrôle International des Drogues (PUNCI), autrement dit les principaux bailleurs de fonds dans la lutte contre la drogue. A raison de deux réunions annuelles à Bruxelles, cet organe de concertation est chargé de traiter des aspects globaux, régionaux et locaux de la lutte contre la drogue.

63. « Affaire de drogue impliquant un douanier et un transitaire: Jugés en catimini, condamnés à des peines négligeables ». *La Nouvelle Tribune*. 23 mai 2011.

avec AQMI. En effet, à la mi-septembre, les autorités maliennes ont rendu compte d'affrontements à la frontière algéro-malienne entre des trafiquants de drogues, maliens et nigériens d'une part et des individus réputés proches du Front Polisario, d'autre part⁶⁴.

2. Comment lutter contre ces trafics ?

Alain Antil, chercheur à l'Institut Français des Relations Internationales (IFRI), dans une interview à *El Watan* début septembre, mettait en garde contre l'extension des partenariats transfrontaliers entre les acteurs du trafic de cocaïne : les cartels colombiens s'allient avec les mafias européennes et des intermédiaires au Sahel, parmi lesquels se trouvent les Nigériens et les Ghanéens, des tribus locales, AQMI –notamment au nord-mali, l'organisation, moyennant de fortes rétributions, escorte les convois– mais également des personnalités très haut placées dans les organisations étatiques⁶⁵. En effet, la constitution de « mafias étatiques » en Afrique de l'Ouest rend la lutte contre les trafics de drogues beaucoup plus difficile tant ces activités sont lucratives et rapportent de l'argent à l'Etat. Le spécialiste sahélien insiste sur la nécessité, non pas de procéder à des saisies systématiques de marchandise, mais de lutter contre ces acteurs.

Alain Antil estime par ailleurs que la lutte contre l'expansion de ces trafics repose sur une action accrue des forces de sécurité associée à un programme de développement pour lutter contre la pauvreté et à une présence plus forte de l'Etat dans des zones laissées pour compte⁶⁶.

D. La piraterie dans le Golfe de Guinée

1. Etat des lieux de la piraterie

Les actes de piraterie avec violence sont en constante augmentation dans le golfe de Guinée depuis deux ans et menacent les économies locales. En dix ans, il est devenu une des zones maritimes les plus dangereuses, au même titre que le détroit de Malacca ou les côtes somaliennes⁶⁷. Par exemple, alors qu'en 2010, le Bénin ne recensait aucune attaque, en septembre 2011, il en compte déjà dix-neuf depuis janvier ; au large du Nigéria, douze auraient été commises et dix auraient été tués par les armateurs⁶⁸. Durant le mois d'août, le Togo a compté pas moins de cinq attaques. Le Bureau maritime béninois constate une évolution géographique du champ d'action des pirates puisqu'ils s'éloignent de leur zone d'action initiale au large du Nigeria et vont de plus en plus vers l'Ouest⁶⁹.

Ces attaques ciblent des bateaux de pêche, des plateformes pétrolières ou des navires commerciaux. Les méthodes des pirates d'Afrique de l'Ouest diffèrent de celles des pirates qui agissent au large de la Somalie. Lors des attaques, des groupes lourdement armés fouillent les bateaux de pêche et leurs occupants pour s'emparer des marchandises et des biens personnels et

64. « Mali-Algérie : des trafiquants de drogue s'affrontent dans le désert, quatre morts ». *AFP*. 12 septembre 2011.

65. Par exemple, les chefs d'état-major de la marine et de l'armée de l'air bissau-guinéennes, José Américo Bubo Na Tchuto et Ibrahima Papa Camara se trouvent sur la liste noire américaine établie aux termes de la loi sur la désignation des barons de la drogue.

66. *El Watan*. « Alain Antil : les inégalités sociales sont à l'origine du terrorisme et du crime organisé au Sahel ». 14 septembre 2011.

67. « Brigandage et piraterie dans le golfe de Guinée ». *RFI*. 25 juillet 2011.

68. « Afrique : les pirates sont de plus en plus actifs au large des côtes occidentales ». *Associated Press*, 11 août 2011. Le journaliste rapporte que, selon les analystes, le silence sur certaines attaques est dû au transport illégal de marchandises et au risque d'augmentation des primes d'assurance.

69. « Des pirates détournent un tanker au large du Bénin ». *France24*. 14 septembre 2011.

parfois détournent les embarcations; mais les bateaux ne sont pratiquement jamais saisis, les équipages ne sont que très peu faits prisonniers, et il n'est procédé à des demandes de rançon (au montant peu élevé) que rarement⁷⁰. En outre, ces attaques se produisent au large des côtes et non en pleine mer : au regard du droit international maritime, il s'agit donc moins de piraterie que de brigandage et la responsabilité de la lutte incomberait aux Etats de la région⁷¹.

2. Les politiques de lutte contre la piraterie

a. Les initiatives internationales

Source de préoccupation, la piraterie dans le golfe de Guinée a fait l'objet d'un exposé devant les 15 membres du CSNU par le Secrétaire Général adjoint aux affaires politiques de l'ONU. Il leur a été notifié que l'ONU déploierait dans la région une mission d'évaluation afin de décider ou non d'un soutien de l'ONU.

b. Les initiatives régionales

Les marines nationales ne sont pas suffisamment équipées en matériels et en hommes pour faire face à l'augmentation de ces attaques ainsi qu'à leur violence. C'est pourquoi, outre le soutien international apporté par la France ou les Etats-Unis, des coopérations binationales et sur le plan régional sous la forme d'une rencontre entre chefs d'Etat ont été décidées.

Ainsi, fin septembre, les marines béninoises et nigérianes ont lancé l'opération « Prospérité » d'une durée de six mois, le temps nécessaire à l'acquisition par le Bénin de deux avions de patrouille maritime et de trois patrouilleurs. Il ne s'agit pas d'arrêter les pirates mais de les dissuader d'attaquer par une surveillance accrue et permanente des eaux territoriales. Il a également été décidé de la construction d'un centre de surveillance radar au Bénin à la frontière avec le Togo, en complément de celui de Cotonou dont la portée était limitée.

* * *

70. « Golfe de Guinée : piraterie maritime ». *BBC*. 27 septembre 2011.

71. Selon la Convention de Genève de 1958, il s'agit d'un acte de piraterie lorsque l'acte d'appropriation de biens privés se produit à plus de 20 kms des côtes.

LISTE DES ABREVIATIONS

Afrique de l'Ouest/Sahel :

- **Africom** : Commandement américain pour l'Afrique
- **AQMI** : Al Qaeda au Maghreb Islamique
- **BCEAO** : Banque Centrale des Etats d'Afrique de l'Ouest
- **CEDEAO** : Communauté Economique des Etats d'Afrique de l'Ouest
- **CEMOC** : Comité d'Etat-Major Opérationnel Conjoint. Créé le 21 avril 2010 à Tamanrasset, le Cemoc regroupe l'Algérie, le Mali, la Mauritanie et le Niger. Il a pour but d'organiser la lutte régionale contre le terrorisme d'AQMI, renforcer la coopération et la coordination sécuritaire et militaire entre les pays du champ sans qu'il n'y ait d'ingérence étrangère. Comptant actuellement sur des effectifs s'élevant à 25 000 hommes, le Cemoc s'appuiera dans quelque dix-huit mois sur près de 75 000 hommes.
- **OICS** : Organe international de contrôle des stupéfiants

Burkina-Faso :

- **CCRP** : Conseil Consultatif sur les Réformes Politiques. Regroupant 68 membres issus des formations politiques, de la société civile et des institutions religieuses, cette structure de dialogue a été mise en place le 23 juin 2011 par les autorités afin de proposer des solutions pour sortir de la crise socio-économique.

Côte d'Ivoire :

- **Cilci** : Coalition Internationale pour la Libération de la Côte d'Ivoire. Groupement de l'opposition pro-Gbagbo en exil.
- **CPI** : Cour Pénale Internationale
- **CDVR** : Commission Dialogue, Vérité et Réconciliation. Commission mise en place par Alassane Ouattara et dont le but est de convaincre les Ivoiriens que vivre ensemble est à nouveau possible. Elle est composée de onze membres qui se veulent représentatifs de tous les Ivoiriens et est présidée par l'ancien Premier ministre, Charles Konan Banny.
- **Comzones** : commandants de zones, chefs de guerre de l'ex-rébellion des Forces Nouvelles de Alassane Ouattara.
- **CNDR** : Congrès National pour la Résistance et la Démocratie. Coalition de 49 partis proches de l'ex-président Gbagbo.
- **Dozos** : Chasseurs traditionnels pro-Ouattara.
- **FAFN** : Forces Armées des Forces Nouvelles. Forces Armées de l'ex-rébellion pro-Ouattara.
- **Fesci** : Fédération estudiantine et scolaire de Côte d'Ivoire, pro-Gbagbo, dirigée par Augustin Mian.
- **FDS** : Forces de Sécurité pro-Gbagbo.
- **FRCI** : Forces Républicaines de Côte d'Ivoire. Nouveau nom donné aux forces armées ivoiriennes le 17 mars 2011 par le président Ouattara : elles intègrent désormais les forces issues des deux camps, les FDS et les FAFN.
- **FPI** : Front Populaire Ivoirien de l'ancien président Laurent Gbagbo.

- **Lider** : Liberté et Démocratie pour la République de Mamadou Koulibaly, président de l'Assemblée Nationale et ancien numéro 3 du FPI.
- **MFA** : Mouvement des Forces d'Avenir (MFA) de Innocent Anaky Kobenan. Membre du Rassemblement des Houphouétistes pour la Démocratie et la Paix (RHDP).
- **ONUCI** : Mission des Nations Unies en Côte d'Ivoire.
- **RDR** : Rassemblement des Républicains de Alassane Ouattara. Membre du Rassemblement des Houphouétistes pour la Démocratie et la Paix (RHDP).
- **RHDP** : Rassemblement des Houphouétistes pour la Démocratie et la Paix (RHDP). Coalition créée en 2005 à l'initiative du Parti Démocratique de Côte d'Ivoire, rassemblant le Rassemblement des Républicains (RDR) de Alassane Ouattara, le Mouvement des Forces d'Avenir (MFA) de Innocent Anaky Kobenan et l'Union pour la Démocratie et la Paix en Côte d'Ivoire (UPDCI) de Albert Toikeusse Mabri.
- **UPDCI** : Union pour la Démocratie et la Paix en Côte d'Ivoire de Albert Toikeusse Mabri. Membre du Rassemblement des Houphouétistes pour la Démocratie et la Paix (RHDP).

Guinée :

- **UFDG** : Union des Forces Démocratiques de Guinée de Cellou Dalein Diallo
- **UFR** : Union des Forces Républicaines de Sidya Touré

Libye :

- **CNT** : Conseil National de Transition

Sénégal :

- **APR** : Alliance Pour la République. Parti de l'opposition présidé par l'ancien Premier ministre, Macky Shall.
- **MFDC** : Mouvement des Forces Démocratiques de la Casamance. Initialement composé de véritables indépendantistes, le mouvement a fini par attirer d'anciens membres de l'armée sénégalaise ainsi que des bandits avides de s'enrichir.
- **PDS** : Parti Démocrate Sénégalais du président Abdoulaye Wade

Avec le soutien du



GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère des Affaires étrangères

Direction de la coopération
au développement

Béangère Rouppert est chargée de recherche au GRIP et auteure de plusieurs Rapports et Notes d'analyses du GRIP sur les questions de sécurité et de défense. Ses travaux se concentrent actuellement sur l'Afrique de l'Ouest et la bande sahélienne.

Le **Groupe de Recherche et d'Information sur la Paix et la Sécurité (GRIP)**, créé en 1979, est un centre de recherche indépendant reconnu comme organisation d'éducation permanente par le Ministère de la Communauté française de Belgique. Le GRIP a pour objectif d'éclairer citoyens et décideurs sur les problèmes souvent complexes de défense et de sécurité, et souhaite ainsi contribuer à la diminution des tensions internationales et tendre vers un monde moins armé et plus sûr en soutenant les initiatives en faveur de la prévention des conflits, du désarmement et de l'amélioration de la maîtrise des armements. Le GRIP est composé d'une équipe de 22 collaborateurs permanents, dont 14 chercheurs universitaires, ainsi que de nombreux chercheurs-associés en Belgique et à l'étranger. < www.grip.org >